
DIVULGATIONS EN VERTU DE
L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT
2019/2088 CONCERNANT LES
INFORMATIONS À FOURNIR SUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LE SECTEUR DES
SERVICES FINANCIERS
(SFDR)
-
RÉSUMÉ

APPLICABLE AU COMPARTIMENT PCFS – L.V. CONTINUUM &
CO. LIMITED GLOBAL FIXED INCOME OPPORTUNITIES FUND

SOMMAIRE

A) RÉSUMÉ	2
Pas d'objectif d'investissement durable	2
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	2
Stratégie d'investissement	2
Proportion des investissements	2
Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales	2
Méthodologies	3
Sources et traitement des données	3
Limites des méthodologies et des données	3
Due Diligence	3
Politiques d'engagement	3
Indice de référence désigné.....	3

A) RÉSUMÉ

Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

PCFS - L.V. Continuum & Co. Limited Global Fixed Income Opportunities Fund (le " Compartiment ") promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, en sélectionnant en toute confiance des émetteurs qui reflètent plus précisément une perspective ESG mondiale positive. À cette fin, les décisions d'investissement sont prises en fonction de critères extra-financiers des entreprises, qui doivent répondre aux critères de LV Continuum & Co. Limited (le "gestionnaire d'investissement"), qui suit une approche "best-in-class" en s'appuyant sur le système de notation ESG de MSCI.

Stratégie d'investissement

L'objectif du produit financier est de maximiser le rendement de l'investissement sur les marchés internationaux de la dette. La stratégie de base de ce produit financier consiste à investir dans un portefeuille diversifié de titres de créance. Il n'est pas prévu d'investir directement dans des actions ou dans d'autres classes d'actifs que les marchés internationaux de la dette. Toutefois, le compartiment peut investir dans toutes les classes et catégories d'actifs d'OPCVM ou d'autres OPC dans certaines circonstances et dans certaines limites.

Ils favorisent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont effectués suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Le critère d'exclusion du compartiment élimine les émetteurs notés en dessous de " BBB " par MSCI, qui s'appuie sur un système de notation ESG best-in-class. Ce processus de sélection s'appuie sur la doctrine supérieure des notations MSCI pour permettre de sélectionner des émetteurs qui reflètent plus précisément les perspectives ESG mondiales. Les notations ESG de MSCI comprennent des éléments des piliers environnemental, social et de gouvernance.

Proportion des investissements

La proportion minimale de l'investissement du produit financier utilisée pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier est de 75 %.

La proportion restante est utilisée pour améliorer le profil de rendement général du produit financier.

Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Le Fonds a établi une politique d'investissement ESG afin de contrôler les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ses investissements. Le respect de ces caractéristiques est assuré à deux niveaux. Premièrement, par l'équipe de gestion des investissements, qui analyse les opportunités d'investissement dans le cadre de sa politique d'investissement ESG et de ses contraintes d'investissement, en s'assurant de l'éligibilité des investissements sur une base ex ante. Deuxièmement, par la fonction permanente de gestion des risques de la société de gestion, qui contrôle et analyse de manière indépendante la conformité des investissements sur une base ex post. Tout manquement est signalé à la société de gestion, à l'auditeur, à la banque dépositaire et à l'organisme de réglementation, conformément aux exigences légales locales en vigueur.

Méthodologies

La politique d'investissement du compartiment consiste à sélectionner les meilleures performances ESG par le biais de notations ESG. Les analystes évaluent ensuite un ensemble de recherches externes à partir d'une liste prédéterminée de sources réputées qui ont été soigneusement vérifiées par nos analystes.

Sources et traitement des données

La fonction de gestion des risques recueille de manière indépendante les données provenant de sources externes pour effectuer ses contrôles indépendants.

La qualité des données utilisées est contrôlée en permanence. L'équipe d'investissement effectue des contrôles préalables et des vérifications rigoureuses sur les fournisseurs de données ESG sélectionnés, y compris des contrôles de couverture. La qualité des données est contrôlée en comparant différentes sources si nécessaire. Le contrôle continu des fournisseurs de données ESG permet de s'assurer que les données sont cohérentes et fiables. Le format et l'exhaustivité des données sont également contrôlés afin de s'assurer qu'elles ne sont pas modifiées au cours du processus. Toute anomalie est signalée.

En cas d'indisponibilité des données, il peut être nécessaire de s'appuyer sur des estimations ou des données de substitution fournies par des tiers. La proportion de données estimées peut varier de temps à autre. L'utilisation de ces estimations est conforme aux lignes directrices réglementaires.

Limites des méthodologies et des données

Plusieurs limites aux méthodologies décrites dans la présente lettre pourraient (co)exister. Il s'agit par exemple de la limitation des données et de l'interprétation de ces données.

Cependant, les limitations présentées ci-dessus n'affectent pas substantiellement les caractéristiques environnementales ou sociales, car le gestionnaire d'investissement atténue le risque grâce à l'utilisation de divers fournisseurs de données, à la diligence dans le processus de sélection et à une politique d'investissement ESG solide.

Due Diligence

Le contrôle préalable des investissements du compartiment est effectué au niveau de la gestion des investissements en tant que première ligne de défense, et par le contrôle de l'équipe de gestion des risques en tant que deuxième ligne de défense. La fonction de gestion des risques est totalement indépendante de l'équipe de gestion des investissements.

L'éligibilité des investissements est contrôlée afin de garantir la conformité avec la loi, avec la politique d'investissement telle que définie dans les documents d'émission, avec toute limite interne fixée au niveau du compartiment ainsi qu'avec les critères de risque de durabilité définis par le compartiment.

Politiques d'engagement

Le compartiment s'engage aux côtés des entreprises dans lesquelles il investit à différents niveaux. Le gestionnaire d'investissement évalue les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles il investit à travers : les pratiques comptables, le conseil d'administration, l'éthique des affaires, la propriété et le contrôle, la transparence des salaires et des impôts.

Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.